

DEPARTEMENT DU VAR

Arrondissement de Draguignan



COMMUNE DU MUY

PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° URBANISME 2019-005 en date du 12 juillet 2019, Le Maire de la Commune du Muy a ordonné l'organisation d'une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du PLU de la Commune du Muy.

Monsieur André VANTALON, Retraité DDE, Chargé d'études CETE (13), Suivi de barrages et déchets OM (Corse), Responsable LGV SEA (33 et 17) a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

**L'enquête publique se déroulera en Mairie du Muy
du LUNDI 19 AOÛT 2019 au MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 inclus**

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique en Mairie du Muy au service urbanisme pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier format papier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du Muy - Commissaire Enquêteur - 4 Rue de l'Hôtel de Ville - 83490 LE MUY. Les courriers arrivés après la date et heure de clôture de l'enquête publique, soit le mercredi 18 septembre 2019 à 17 heures, seront recevables à condition que l'expédition ait été faite avant cette date, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier d'enquête publique format numérique et un registre d'enquête dématérialisé sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1408>

Un accès gratuit au dossier format numérique et au registre dématérialisé sera garanti sur un poste informatique situé en Mairie du Muy au service urbanisme pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures indiqués ci-dessus.

Les observations et propositions du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande conformément aux dispositions de l'article R. 123-13 du code de l'environnement.

Le Commissaire Enquêteur sera présent en Mairie du Muy au service urbanisme (77 Route Nationale 7 - salle de réunion 3ème étage) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **LUNDI 19 AOUT 2019 de 09H00 à 12H00**
- **MARDI 03 SEPTEMBRE 2019 de 09H00 à 12H00**
- **MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019 de 14H00 à 17H00**
- **MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 de 14H00 à 17H00**

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie du MUY au service urbanisme pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet de la ville : **www.ville-lemuy.fr**

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 2 du PLU ; il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider, s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Liliane BOYER - Maire du MUY - 4 Rue de l'Hôtel de Ville - 83490 LE MUY, téléphone : 04.94.19.84.24.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique sous huitaine (prix de la reproduction au format papier 270 € TTC et au format CD-ROM 2,75 € TTC).